

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2026

RESTITUTION DE BIENS CULTURELS PROVENANT D'ÉTATS QUI, DU FAIT D'UNE
APPROPRIATION ILLICITE, EN ONT ÉTÉ PRIVÉS - (N° 2628)

Commission	
Gouvernement	

N° 31

AMENDEMENT

présenté par

M. Pribetich, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel,
M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun,
M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte,
M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure,
Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire,
M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande,
M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit,
Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune,
M. Potier, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel,
Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother,
Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , entre le 20 novembre 1815 et le 23 avril 1972, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel supprime toute borne temporelle à ce projet de loi.

Nous nous interrogeons sur la charge symbolique négative de fixer une borne temporelle au regard des enjeux du texte.

Il est essentiel de donner un périmètre universel dans l'espace et dans le temps à cette loi, comme le préconisait le rapport de Jean-Luc Martinez. Car c'est bien une mission internationale à laquelle la France doit participer à travers ce texte.

Dès lors que les critères prévus par l'article L. 115-11 sont respectés, rien ne devrait empêcher une demande de restitution d'être examinée, quelque soit la période temporelle dont elle relève.

Si les éléments de preuve sont considérés comme insuffisants par le comité scientifique en raison de la période des faits, la demande pourra être refusée. Faisons confiance au comité scientifique pour savoir répondre à cette question là.